

1 RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

1.1 Contenu et but de l'étude d'impact

L'étude d'impact présente une analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents, des installations du projet sur l'air, le paysage, la faune et la flore, la santé humaine, les milieux naturels et les équilibres biologiques, les éventuelles incommodités sur le voisinage (bruits, etc.).

Ce résumé non technique présente successivement une synthèse de chacun des chapitres de l'étude d'impact (air, santé, eaux, sols, déchets, bruit, vibrations, écosystèmes terrestres, architecture et paysage et mesures en cas d'arrêt définitif) et rappelle les mesures compensatoires déjà en place ou envisagées en cas de constat d'impact.

1.2 Contexte

Le site de PHOTOBX a fait l'objet d'une autorisation d'exploiter au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement le 22 juin 2009 sous le numéro 09-084/DDD délivré par le Préfet des YVELINES. C'est ainsi qu'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter a été déposé en 2007 en vue de l'obtention de cette autorisation.

Cette autorisation est à ce jour toujours en cours de validité.

Aucun arrêté de mise en demeure n'a été émis par l'Administration des Installations Classées à ce jour selon les indications de la base de données des Installations Classées.

La société PHOTOBX a connu, et connaît toujours, des évolutions dans son activité pour proposer des produits innovants à ses clients et maintenir également la compétitivité de l'entreprise. Ainsi, bien que l'activité de PHOTOBX demeure identique à celle décrite dans le dossier de 2007, les volumes d'activité ont évolué ainsi que certains aménagements.

Compte tenu de la croissance de ces activités, PHOTOBX fait le choix de déposer un nouveau dossier afin de fournir à l'Administration l'ensemble des éléments nécessaires pour statuer sur le maintien des prescriptions édictées par l'actuel arrêté préfectoral.

1.3 Etat initial du site

Le site de PHOTOBX est situé dans le département des Yvelines sur la commune de Sartrouville.

Conformément à la région Ile de France, le site est exposé à un climat tempéré. Les vents dominant sont des vents de secteur Sud-Ouest.

La topographie de l'environnement du site est légèrement marquée par les méandres de la Seine, mais les niveaux topographiques demeurent toutefois homogènes sur le périmètre proche du site de PHOTOBX. Le site de PHOTOBX est situé en zone plane non exposé aux crues de la Seine.

Les eaux superficielles à proximité du site sont de qualité écologique moyenne et de qualité chimique mauvaise et constitue un enjeu du fait de la nature de la ressource (la Seine) et de sa proximité (1 kilomètre du site de PHOTOBX).

Les objectifs de qualité de l'air sont respectés dans le département des Yvelines. La qualité de l'air dans ce secteur est toutefois fortement exposée aux émissions provenant du trafic routier.

Aucune zone de protection de l'environnement (NATURA 2000, ZNIEFF, ZICO...) n'est située dans l'environnement immédiat du site.

L'environnement humain du site est principalement constitué des zones industrielles et de parcelles agricoles. L'ERP le plus proche du site est l'école Léo Lagrange située à une distance d'environ 600 mètres.

1.4 Eaux

1.4.1 Consommation en eau

Par rapport à la situation du site tel que décrit dans le dossier ICPE ayant conduit à l'obtention de l'actuel arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, les consommations sur la ressource en eau sont en hausse du fait de l'augmentation de l'activité du site (toutes rubriques ICPE confondues).

La consommation d'eau potable sur le site est répartie entre les sanitaires, les arrosages d'espaces verts, les utilisations de process... La consommation est de l'ordre de 4 000 m³/an, pouvant aller jusqu'à 5 000 m³/an en fonction de l'activité du site et des éventuelles évolutions techniques de PHOTOBX.

En tête du réseau de distribution d'eau potable sur le site est implanté un disconnecteur permettant de protéger le réseau d'eau situé en amont du site de PHOTOBX. Cet équipement fait l'objet d'un contrôle annuel.

1.4.2 Rejets des eaux

Le réseau d'assainissement du site de PHOTOBX est de type séparatif (eaux pluviales, eaux usées) et est raccordé au réseau public sur la rue de Beauce. On notera que le réseau a été créé par les services de la mairie de SARTROUVILLE à l'époque de la réalisation du site, gage de la conformité du réseau réalisé.

Les eaux industrielles rejetées sont en baisse sur les volumes puisque l'activité de développement sur surfaces photosensibles (générant une activité « chimie ») est en forte diminution sur le site de SARTROUVILLE par rapport à 2007.

Un ballon obturateur sera installé sur la sortie du séparateur d'hydrocarbures. Le bailleur entreprend la pose d'autres ballons selon le calendrier détaillé ci-dessous.

Tableau 1 : Calendrier de pose de ballons obturateurs

| Désignation tache | Pilote | 2015 | | | 2016 | | | | |
|--|------------------------|--------|--------|--------|---------|---------|---------|--------|--------|
| | | oct-15 | nov-15 | déc-15 | janv-16 | févr-16 | mars-16 | avr-16 | mai-16 |
| Etudes techniques | PROUDREED | | | | | | | | |
| Discussions commerciales | PROUDREED | | | | | | | | |
| Passation commande | PROUDREED | | | | | | | | |
| Courrier d'information sur la commande ainsi que sur le calendrier de pose | PROUDREED vers PHOTOBX | | | | | | | | |
| Pose ballon 1 | PROUDREED | | | | | | | | |
| Pose ballon 2 | PROUDREED | | | | | | | | |
| Pose ballon 3 | PROUDREED | | | | | | | | |
| Test fonctionnement | PROUDREED | | | | | | | | |
| Rédaction notice | PROUDREED | | | | | | | | |
| Formation personnels | PROUDREED | | | | | | | | |
| Mise en service | PROUDREED | | | | | | | | |

Comme prévu, fin mai 2016, le ballon obturateur sera fonctionnel.

1.5 Sols et sous-sol

L'impact des activités sur le milieu naturel terrestre est négligeable. En effet, l'imperméabilisation des sols empêche les eaux pluviales de s'infiltrer dans les sols. De plus tous les produits présents dans l'entreprise (notamment en zone chimie) sont stockées sur rétention de volume adapté et traitée.

Cet impact n'a pas évolué par rapport à l'impact décrit dans le dossier ICPE initial et peut être considéré comme maîtrisé.

1.6 Air

Les principales émissions atmosphériques identifiées sur le site de PHOTOBX sont les émissions de Composés Organiques Volatils (COV) sur la ligne de tirage argentique et sur la zone d'impressions numériques. Toutefois, les mesures réalisées en 2007, pour une activité sur le développement sur surfaces photosensibles bien supérieures aux volumes d'activité

actuels, sont largement inférieurs à la valeur limite réglementaire de l'arrêté du 2 février 1998 modifié.

Le mode de production de l'usine ayant significativement évolué depuis la campagne de mesure réalisée en 2007 (baisse de la production de la zone de tirage argentique, augmentation de la production de la zone d'impressions numériques...), une campagne de mesure de COV et poussières a été réalisée sur le premier semestre 2015 puis en mars 2016 sur l'ensemble des différents points de rejets du site. Les mesures réalisées ont de nouveau montré que les seuils réglementaires fixés l'arrêté du 2 février 1998 modifié n'étaient pas atteints et qu'il n'y avait pas d'impact sur les populations environnantes.

1.7 Bruit et vibrations

Aucune nouvelle source sonore n'est identifiée sur le site par rapport au dossier ICPE de 2007.

1.8 Transport

Par rapport au dossier ICPE déposé en 2007, l'impact du site sur le transport n'est pas modifié.

1.9 Déchets

A ce jour, les déchets générés par l'activité de PHOTOBX sont totalement connus et dispose de filières adaptées.

Les déchets font l'objet d'un système de gestion précis et sont récupérés dans des filières de traitement spécifiques. Ils sont stockés dans une aire dédiée fermée par grillage situées à l'extérieur du bâtiment.

1.10 Climat

Les émissions de gaz à effet de serre au niveau du site de PHOTOBX ne sont pas significatives et par conséquent leur impact peut être considéré comme négligeable.

1.11 Faune et Flore

Les distances relativement conséquentes au regard des nuisances générées par l'exploitation de l'installation (*bruit, vibration, luminosité, odeurs, paysage*) sont suffisantes pour protéger d'un quelconque impact des zones protégées.

1.12 Paysage et patrimoine

La nature, le volume des activités de PHOTOBX et son éloignement par rapport aux différents éléments du patrimoine culturel rendent cet impact négligeable.

1.13 Nuisance lumineuse

Aucune source lumineuse importante à l'extérieure du bâtiment n'est identifiée. Par conséquent, les sources lumineuses n'engendrent pas un impact significatif sur l'environnement naturel et humain.

1.14 Analyse des effets de l'installation sur la santé

Le risque sanitaire, au regard des termes de la Note d'information n° DGS/EA1/DGPR/2014/307 du 31/10/14, ne peut pas conduire à une quantification du risque, en l'absence d'informations toxicologiques sur les composés émis.

Les mesures réalisées sur les rejets atmosphériques de COV en 2015 et 2016 permettent de confirmer le caractère négligeable des rejets sur l'environnement. En effet, tous les résultats se trouvent en dessous des seuils réglementaires.

De plus, chaque presse numérique est dotée de 4 filtres à ozone et COV qui garantissent, selon le fournisseur « HP » des rejets quasi-nuls de ces polluants dans la zone d'impressions numériques. Les 4 filtres à ozone et COV des presses sont remplacés tous les « 500000 clics » par un technicien de la zone d'impressions numériques (de l'ordre de 10 changements par mois en moyenne basse). Cette fréquence des « 500 000 clics » correspond à une fréquence d'entretien de chaque presse numérique où une maintenance est réalisée. La presse numérique affiche une alarme sur son écran de contrôle à « 500 000 clics ».

Par ailleurs, une stratégie de réduction de l'utilisation COV par le partenaire HP est en place.

1.15 Remise du site en état après exploitation

En cas de cessation complète d'activité ou en cas de cessation de l'une des installations classées, nécessitant un démontage et un enlèvement des matériels et bâtiments, les étapes suivantes seront réalisées :

- Evacuation des produits dangereux
- Démantèlement des installations et des bâtiments
- Dépollution des sols et eaux souterraines éventuellement polluées

Une fois ces étapes effectuées, le site pourra se réinsérer dans l'environnement avoisinant.

1.16 Conclusion de l'étude d'impact

Cette étude d'impact a analysé les effets directs et indirects induits par l'activité de PHOTOBX, en prenant en compte les évolutions survenues sur le site depuis le dossier d'autorisation initial réalisé en 2007.

Les aspects air, santé, bruit, protections du sol et de l'eau, faune et flore, déchets, risques sanitaires de l'activité de PHOTOBX ont été étudiés.

Cette étude d'impact a mis en évidence la maîtrise des impacts environnementaux grâce à une conception adéquate du site, et des technologies et mesures d'exploitations adaptées.